

**REUNION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE D'ANSE
DU 20 NOVEMBRE 2025**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'ANSE, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Mairie d'ANSE, le 20 novembre 2025 à 18 heures 30, Salle Jean-Pierre PINAULT, sous la présidence de Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président.

Etaient présents :

Max DURMARQUE, Luc FERJULE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, membres élus
Nadine MILLET, Philippe GERARDIN, Pierre HART, Denise LUCET, membres nommés

Excusés : Daniel POMERET, Claire ROSIER, Céline BABUS,

Procuration : Roselyne MAHRI AGOURAMME donne procuration à Luc FERJULE

Absent : Martine DORE, Sophie DECHANET, Audrey ACOSTA

Madame Emmanuelle SCHARFF est désignée secrétaire de séance.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

1- Approbation du compte rendu de la séance du 18 septembre 2025 :

Monsieur Max DURMARQUE, Vice-Président, donne lecture de compte rendu de la réunion de la Commission Administrative du C.C.A.S en date 18 septembre dernier. L'ensemble des membres présents à cette séance prend acte, approuve et signe le compte-rendu.

2- Renouvellement convention de partenariat intercommunal - plateforme Bip Bop

La commission sociale de la CCBPD a réfléchi et proposé à toutes les communes de notre territoire la création d'une plateforme d'entraide dite plateforme partagée de services qui a pour finalité de mettre en lien des personnes seules, souvent âgées ou à mobilité réduite et des habitants de nos communes souhaitent rendre service bénévolement sans pour autant s'engager dans une structure associative.

Après consultation la commission a retenu la proposition d'adhésion à la plateforme bip bop. La commune de Légny porte cette convention pour l'ensemble des communes partenaires (8 communes) et renouvelle l'adhésion pour la deuxième année. La commune de Légny sollicite chaque année la quotepart à chaque collectivité.

Cette prestation comprend :

- La mise à disposition d'un site Web
- Mise à disposition de l'outil de gestion de la collectivité
- Mise à disposition d'un intranet sécurisé
- Mise à disposition d'une application mobile pour les bénévoles
- Conception technique

Le montant global annuel de l'adhésion est de **10 260,00 € TTC** ;

La CCBPD prend en charge 5 000,00€, le coût restant, 5 260,00€, est réparti pour les communes sur la base de 22368 habitants soit coût par habitant : 0.2324€

Le montant pour la commune de ANSE s'élève à **1 846,80€** (base 7 947 habitants)

La Commission Administrative, après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré

LE CCAS
A l'unanimité des membres
Emet un avis favorable

1°) APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat intercommunal pour l'utilisation de la plateforme Bip Bop ainsi que son coût financier pour une année

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget 2025

3°) CHARGE Monsieur le vice-Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

3- Colis de Noël 2025 :

Rappel des permanences les samedis 13 et 20 décembre de 9h00 à 11h00.

Pour assurer la permanence, merci de vous manifester auprès de Max DURMARQUE ou Géraldine.

Fin de séance à 19h00

Lu et Approuvé,

La secrétaire,

Emmanuelle SCHARFF

Le Vice-Président,

Max DURMARQUE